

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **15 décembre 2022** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 46

Nombre de conseillers absents à la séance : 5

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 17

Nombre de conseillers suppléés : 1

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Nadine BRUEL, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Marie-Jeanne PETERS, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Philippe SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Jean-Luc LENTIER (représenté par Isabelle LANTUEJOUL), Nathalie GARDES (représentée par Michel BAISSAC), Alain COUDON (représenté par Pierre MATHONIER), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Jean-François BARRIER (représenté par Louis ESTEVES), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Mireille LABORIE (représentée par Christian FRICOT), Sylvie LACHAIZE (représentée par Jamal BELAIDI), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Bernard BERTHELIER), Valérie RUEDA (représentée par Philippe COUDERC), Frédéric SERAGER (représenté par Magali MAUREL)

### ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Christelle CHASTEL, Michel COSNIER, Chloé MOLES, Guy SENAUD

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2022\_142 : ENVIRONNEMENT / CONVENTION PORTANT CRÉATION D'UNE ENTENTE ENTRE LE VALTOM, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CÈRE ET GOUL EN CARLADÈS ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CHÂTAIGNERAIE CANTALIENNE POUR LA VALORISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)**

### **Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHOU**

Le VALTOM (Syndicat pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire), les Communautés de Communes de Cère et Goul en Carladès et de la Châtaigneraie Cantalienne et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) sont des structures de coopération intercommunale compétentes en matière de valorisation et de traitement des déchets qui souhaitent, dans un but d'intérêt général, améliorer les conditions d'exercice de leurs compétences et visent à inscrire la gestion des ordures ménagères résiduelles dans une approche à même de contribuer aux objectifs des politiques de développement durable.

Dans ce contexte, les différentes initiatives que ces 4 structures conduisent à l'échelon de leurs territoires respectifs font déjà écho aux objectifs fixés par l'État en matière de réduction des volumes d'OMr (ordures ménagères résiduelles) produits et de conformité de leurs process de traitement.

Les bouleversements qu'engendrent progressivement les évolutions du cadre juridique, technique et fiscal applicable au traitement des déchets mais aussi la volonté de développer à l'intérieur du territoire auvergnat des coopérations et des synergies en ce domaine en cohérence avec les ambitions affichées par le schéma régional de prévention et de gestion des déchets ont conduit les 3 EPCI cantaliens et le VALTOM à débattre des nécessités et des opportunités qu'ils pourraient partager pour concourir à la réalisation de leurs missions de service public, notamment en matière de traitement des OMr.

Dans cette logique, tenant compte de la géographie des sites potentiels de traitement des déchets ultimes autour du Cantal et entendant développer et privilégier les partenariats et coopérations entre personnes publiques, les 4 structures susdites souhaitent créer une Entente conformément aux dispositions des articles L.5221-1 et L.5221-2 du CGCT.

Cette dernière a pour objet d'inscrire, dans le cadre juridique ainsi défini, l'ensemble des échanges administratifs, financiers, techniques et opérationnels à même de permettre aux parties de valoriser au mieux l'exercice de leurs compétences et de développer des axes de réciprocité dans le domaine du traitement des déchets ménagers résiduels. La convention organise ainsi l'accueil et la valorisation sur le pôle Vernéa de 3 000 t d'OMr sur l'année 2023 qui, à travers leur valorisation énergétique dans les installations du VALTOM, permet de réduire plus encore les volumes in fine mis en décharge.

Cette convention dont le projet est joint en annexe est conclue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée de 1 an renouvelable une fois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de convention visant à la création d'une Entente constituée entre le VALTOM, la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès, la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne et la CABA aux fins de favoriser le traitement d'une partie des OMr produits sur le territoire des 3 EPCI cantaliens, cela conformément aux dispositions des articles L.5221-1 et L.5221-2 du CGCT ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et à en assurer l'exécution dans les conditions fixées par les textes susvisés.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.